

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3043

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Carrefour Marot-Bollier-Malot-Gerland - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Direction générale - Missions territoriales - Gerland

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans ses objectifs, le projet de développement urbain du quartier de Gerland prévoit de requalifier certains espaces publics ou voiries pour accompagner la transformation du tissu urbain. C'est dans ce cadre que le réaménagement du carrefour des rues Clément Marot, André Bollier, Hector Malot et de Gerland a été inscrit au plan de mandat 2002-2007.

Sur ce carrefour, des emprises de terrain ont été cédées à la communauté urbaine de Lyon lors de la réalisation de deux opérations de logements sociaux, conformément aux emplacements réservés inscrits précédemment au plan d'occupation des sols (POS). Des emprises foncières restent encore à acquérir et font l'objet d'un emplacement réservé inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) sous le n° 10.

Aujourd'hui, une opportunité d'acquisition se présente pour la maison d'habitation située au 20, rue Hector Malot, cadastrée BW 101, d'une surface de 172 mètres carrés. Cette acquisition permettrait de maîtriser l'ensemble des terrains en partie sud et ouest du carrefour et donnerait la possibilité d'engager une première phase d'aménagement.

Dans sa partie nord, les terrains concernés par l'emplacement réservé étant seulement en partie mutable, il convient d'attendre la mise en œuvre des opérations pour engager les acquisitions foncières nécessaires.

Le projet de requalification du carrefour aurait pour objectifs de :

- reconfigurer les emprises de chaussée en hiérarchisant et sécurisant les mouvements circulatoires,
- conférer une identité paysagère en participant à la constitution de la trame verte du quartier et créer une ponctuation dans le linéaire bâti de la rue de Gerland,
- organiser le stationnement sur la voirie et offrir des circulations piétonnes confortables.

La maîtrise d'œuvre du projet serait conduite en interne par les services compétents de la Communauté urbaine. L'estimation du montant total de l'opération, incluant les acquisitions foncières, les démolitions, les études préalables, les frais de maîtrise d'ouvrage et les travaux serait comprise entre 1,5 et 1,8 M€.

Aussi est-il proposé au conseil de Communauté d'ouvrir une première individualisation de crédits s'élevant à 255 000 €, couvrant :

- l'acquisition foncière de la parcelle BW 101 et la démolition des bâtiments,
- les frais des études préalables.

Après validation du projet, la mise en œuvre d'une première phase de travaux, à partir de 2007, sera présentée.

Circuit décisionnel: ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 3 octobre 2005 et d'une note d'information au

Bureau le 24 octobre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition foncière de la parcelle BW 101, la démolition des bâtiments et l'engagement des études préalables dans le cadre du projet de requalification du carrefour des rues Clément Marot, André Bollier, Hector Malot et de Gerland à Lyon 7°.

2° - L'opération Lyon 7° : Gerland requalification de la rue de Gerland, carrefour Marot, Bollier, Malot, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique, pour un montant de 255 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,